

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard – CS 50086  
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
Tél. 03.84.53.06.39.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 7 juillet 2020**

**DELIBERATION N°6**

<b>Objet :</b> <i>Délégation pour les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	14
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 19 mai 2020	

**PRESENTS** : Clément PERNOT, Président, Bernard AMIENS, Arielle BAILLY, Dominique BONNET, Gérard FERNOUX-COUTENET, Sandrine GAUTIER-PACOUD, Claude GIRAUD, Maurice HOFFMANN, Denis JEUNET, Félix MACARD, Christiane MAUGAIN, Jacqueline LAROCHE, Françoise VESPA, Audrenne BEDEAU suppléante de Gilles BEDER.

**EXCUSES** : Gilles BEDER, Evelyne COMTE, Florence GROS FUAND, François GUITTON, Alain PANSERI, Philippe PASSOT, et Denis RENAUD.

Assistaient également à titre consultatif Laetitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX, directrice adjointe, Agnès ARNOULD, responsable communication-marchés publics.

Le 18 octobre 2011, le principe d'achat des locaux actuels a été acté auprès de la Société VECTOR par le biais d'un contrat de type VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement). Le Centre de Gestion occupait auparavant des locaux à hauteur de 180m<sup>2</sup>. Les clauses d'achat ont été fixées comme suit :

- 711 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 642 582.12€ dont 53m<sup>2</sup> de locaux non aménagés (archives).

Le financement a été monté de la façon suivante :

- Prêt de 800 000€ sur 15 ans contracté en 2014 (renégocié en 2016)
- 230 000 € de FCTVA
- Fonds propres : 610 000€.

L'annuité 2020 a été réglée et le capital restant dû s'élève à 426 666,68€.

Le 18 février 2016, le Conseil d'Administration avait autorisé la vente de la moitié de la propriété en indivision du lot n°9 d'une consistance de 21.5m<sup>2</sup> pour un montant de 41 925 €.

Actuellement, le Centre de Gestion est propriétaire de 2 box couverts, 6 places de parking, une salle d'archives (lot n°3 53m<sup>2</sup>), le 2<sup>ème</sup> étage (508 m<sup>2</sup>) et co-propriétaire avec la Communauté de Communes CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA, de la salle du Conseil, la Cuisine et la salle Réseaux (pour un total de 120 m<sup>2</sup>).



Le Centre de Gestion emploie 10 agents dont 1 agent itinérant présent 1 jour par semaine. En termes de projection et en dehors du service de médecine professionnelle, 10 agents seraient affectés en présentiel dans les locaux. 9 bureaux sont inoccupés et cela induit des coûts de structures contraire à une gestion optimale. L'acquisition du second étage aurait permis d'installer un service de médecine professionnelle mais les difficultés de recrutement d'un médecin du travail dans le Jura amènent une réflexion sur un développement territorial sur plusieurs microsites.

La Communauté de communes souhaite pouvoir s'agrandir et augmenter sa capacité de surfaces locatives. Deux autres co-proprétaires seraient intéressés par diminuer éventuellement leur surface.

Conformément à l'article 27 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, le conseil d'administration est compétent pour décider (...) des acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers (...).

L'avis du service des Domaines sera demandé conjointement avec les co-proprétaires.

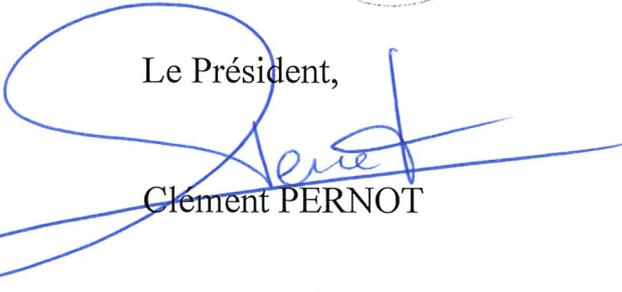
Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Approuvent le principe d'une diminution de la surface actuelle des locaux du Centre de Gestion du Jura
- Approuvent le principe d'échange des places de parking couverts
- Fixent un prix de réserve de vente à 1950 € du m<sup>2</sup>
- Autorisent le Président à signer les actes d'échanges, de ventes et d'acquisition concernant ce projet.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE, le 7 juillet 2020

Le Président,

  
Clément PERNOT

